

**COMMUNE DE DECINES**

**PROJET DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT AB  
AU SEIN DU PARC D'ACTIVITÉS MIXTE URBAIN**

**ENQUÊTE PUBLIQUE  
du 2 septembre au 2 octobre 2019**

N°E19000147/69

**CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

**Monique CADET**  
Commissaire enquêteur

*Page laissée blanche intentionnellement pour l'édition Recto/Verso*

Cette enquête publique a pour objet le projet de construction du bâtiment AB au sein du parc d'activités mixte urbain de la SAS KANE sur la commune de Décines. S'agissant du premier permis de construire déposé dans cette nouvelle zone d'activité, il déclenche la réalisation de l'évaluation environnementale de l'ensemble du parc d'activités, soumise à enquête publique.

La future zone d'activités, située entre le secteur du Carré de Soie et le centre-ville de Décines, accueillera des bâtiments à vocation tertiaire et d'activités de production et laboratoires. Des institutions médico-sociales sont déjà implantées sur le site (MAS OVE accueillant des autistes adultes, EHPAD Morlot, une future résidence intergénérationnelle, ...). Le projet de Bâtiment AB de la SAS KANE est situé au nord du projet et comprend deux immeubles R+4 et R+3 représentant 4839 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

### Maîtres d'ouvrages



Le projet est porté par plusieurs maîtres d'ouvrages : La SAS KANE est maître d'ouvrage pour les lots privés du parc d'activités ; la Métropole de Lyon et la Ville de Décines sont maîtres d'ouvrage pour les infrastructures publiques dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique (voirie et éclairage). EM2C intervient en tant que gestionnaire de programme pour la SAS KANE.

Un projet urbain partenarial (PUP) a été établi pour assurer le financement des équipements publics, avec une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) entre Lyon Métropole et la Ville de Décines.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 2 septembre au mercredi 2 octobre 2019.

Trois permanences ont été organisées :

- le mercredi 4 septembre 2019 de 14 heures à 17 heures,
- le vendredi 20 septembre 2019 de 14 heures à 17 heures,
- le mercredi 2 octobre de 14 heures à 17 heures.

Le public a bénéficié d'une bonne information sur la tenue de l'enquête.

Le commissaire enquêteur a reçu au total 20 personnes pendant les permanences et 23 observations ont été portées sur les registres : 9 sur le registre papier et 14 sur le registre dématérialisé.

L'étude d'impact était très complète. Cet ancien site industriel avait déjà l'objet d'une dépollution, le dossier comprend une étude et attestation qui garantit que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage projeté du terrain ont été prises en compte dans le projet. Deux espèces protégées sont présentes sur le site (un oiseau : l'œdicnème criard et le lézard des murailles). Les mesures de préservation et compensatoires sont prévues.

L'autorité environnementale a publié un avis : « Absence d'avis » en date du 18/08/2019.

La participation du public a principalement porté sur trois sujets :

- le projet d'ouverture à la circulation de l'impasse Galilée,
- la forte attente de réalisation d'une future station de tramway T3, par les résidents, familles, personnels des organismes médico-sociaux implantés ou à venir sur le site,
- des propositions d'aménagement urbain adaptées aux résidents et personnels des nombreuses institutions médico-sociales présentes ou à venir sur le site du projet.

La rue Galilée est une impasse pavillonnaire ancienne, dont la majeure partie des habitants sont âgés. Ils ont produit de nombreuses contributions à l'enquête publique, dont une contribution collective signée par une trentaine de personnes, incluant des propositions de scénarios alternatifs.

Des concertations réglementaires avaient été organisées en 2016 et 2018, dans le cadre du PUP et du PLU-H, mais les habitants n'avaient pas eu connaissance de ce projet d'ouverture de la rue Galilée. Cette enquête publique a permis de leur apporter des informations et de collecter leurs remarques et observations qui portent sur de multiples sujets (questionnement sur l'utilité de l'ouverture de l'impasse, problèmes de circulation, de sécurité, de stationnement, de limite de propriété, d'urbanisation future, propositions de solutions alternatives et demande de concertation).

**Mon avis personnel est émis sur la base du dossier d'enquête publique et de l'ensemble des remarques émises par écrit et par oral au cours de l'enquête.**

Considérant :

- l'ensemble des éléments du dossier d'enquête publique et sa complétude ;
- les remarques formulées dans le cadre de la participation à l'enquête publique ;
- les avis émis par les organismes consultés ;
- le mémoire en réponse du maître de l'ouvrage au procès verbal de synthèse des remarques et observations reçues pendant l'enquête ;

et considérant :

- que l'étude environnementale est complète et de qualité ; que l'analyse des scénarios de voiries ne prend cependant pas en compte d'indicateur de « qualité de vie » des riverains impactés ;
- que des études de circulation, pilotées par la Métropole de Lyon, sont en cours sur ce secteur et les avenues qui le bordent ; que le plan de circulation des poids-lourds est en cours de refonte sur la commune ; que les déplacements seront impactés par l'éventuelle arrivée d'une nouvelle station du tramway T3 au sud du projet, dont le calendrier n'est pas fixé à ce jour ; et que les hypothèses de trafic et scénarios de voiries sont donc susceptibles d'être précisées prochainement ;
- que suite à la rencontre organisée par les collectivités avec les riverains de la rue Galilée le 7 octobre 2019, celles-ci proposent que le collectif qui s'est constitué, représenté par 5 personnes, soit reçu régulièrement par la mairie pour échanger sur l'avancée du projet et sur les études menées en parallèle sur un secteur élargi, en associant la SAS KANE à certaines rencontres ;
- que l'ouverture de la rue Galilée ne nécessite pas une décision immédiate puisque le permis de construire en cours ne concerne pas ce secteur ; qu'il n'y a pas à ce jour de projets connus sur les autres lots, que l'aménagement de la zone d'activité sud proche de la rue Galilée est prévue au cours de la dernière phase du projet ; et que la décision peut donc être différée, dans l'attente des résultats des études de circulation citées précédemment et des échanges qui s'engagent avec les riverains ;
- que des propositions d'améliorations ont été formulées dans le cadre de l'enquête publique et que les maîtres d'ouvrages envisagent dans leur mémoire en réponse aux observations de les étudier et de pouvoir mettre en application un certain nombre d'entre elles.

**Je donne un avis favorable, assorti des recommandations suivantes :**

Concernant le secteur rue Galilée

- Mener une étude sur un secteur élargi (Wilson, Galilée, Cassin, Zone Industrielle, ligne T3), afin de prendre en compte les remarques des riverains, les évolutions possibles d'urbanisation de cette zone, les déplacements tous modes ... ; associer régulièrement les riverains à cette étude afin de leur apporter une bonne information sur le projet et prendre en compte leur expertise d'usages ;
- Prendre en compte les résultats des différentes études de circulation et d'amélioration des transports en commun en cours sur ce secteur, et réinterroger l'opportunité de l'ouverture de la rue Galilée telle que prévue actuellement au projet ;
- Différer la décision d'ouvrir la rue Galilée à la circulation après la réalisation de l'ensemble de ces études et échanges avec les riverains ;

- Concrétiser les résultats de ces études et les solutions préconisées, dans le PLU-H lors de sa prochaine modification, avec une traduction possible dans une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) sur ce secteur élargi d'étude.

#### Concernant la réalisation d'une future station de tramway T3

- Échanger avec le SYTRAL sur l'avancement du projet de station de tramway T3, et étudier avec lui la possibilité d'une amélioration à court terme de la desserte en transport en commun du quartier, afin de prendre en compte les besoins spécifiques liés à l'activité des organismes médico-sociaux en matière d'accessibilité et de période de service 24/24 et 7J/7 ;
- Communiquer au SYTRAL les observations et remarques du public collectées pendant la présente enquête publique, sur l'attente concernant la réalisation de l'arrêt du tramway T3 et les besoins des organismes médico-sociaux implantés sur le site ou à venir ;

#### Concernant l'adaptation de l'aménagement urbain du quartier aux personnes handicapées

- Prendre en compte dans le projet les nombreuses propositions émises en matière d'accessibilité et d'aménagement urbain adaptés aux personnes handicapées (autisme et personnes âgées en particulier) ; apporter une attention particulière au traitement de la traversée piétonne de l'avenue Jean-Jaurès ;

#### Points divers

- Concrétiser par un arrêté municipal l'accord des maîtres d'ouvrages pour reporter à 9h l'ouverture des chantiers les samedis ;
- Rectifier dans les documents écrits "l'extrait convention PUP", page 3 comme précisé dans le rapport du commissaire enquêteur.

Fait à Caluire et Cuire, le 28 octobre 2019

Monique CADET



Commissaire Enquêteur